

VILLE DE RIORGES

N° 1_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Bernard JAYOL	Jean-Luc CHERVIN
Gilles CONVERT	Pierre BARNET
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Chantal LACOUR
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 4 JUILLET 2019,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 4 juillet 2019, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2019.30	Système intrusion – Approbation d'un contrat de maintenance à passer avec la société CEGELEC 4 bâtiments municipaux (<i>ateliers Capitaine Roos, Centre Technique Municipal, ateliers Espaces publics et Mobilité, château de Beaulieu</i>) <i>Le montant de la redevance globale et forfaitaire des prestations, hors maintenance corrective et hors mise à disposition du service d'astreinte, s'élève à 850 € HT, soit 1 020 € TTC par an. Durée de un an renouvelable dans la limite de trois ans.</i>	8 juillet 2019
2019.31	Curage de l'étang du Combray – Approbation d'un marché à passer avec la société Hervé PAGE <i>De Renaison (42), pour les montants suivants :</i> <i>- Tranche ferme : 39 553,00 € HT soit 47 463,60 € TTC</i> <i>- Tranche optionnelle n°1 prix unitaire et appliqué à la quantité réellement exécutée : 1 750,00 € HT € soit 2 100,00 € TTC</i>	8 juillet 2019
2019.32	Exercice du droit de préemption urbain - Propriété consorts ROIBET-DEPALLE-CAMMAN <i>Tènement immobilier situé impasse Chamussy d'une superficie de 605 m² au prix total de 63 000 €</i>	16 juillet 2019
2019.33	Rénovation système d'éclairage des expositions au 2 ^{ème} étage du château de Beaulieu - Approbation du marché à passer avec la société ALL STAGE <i>De Roanne (42), pour un montant de 24 925,00 € HT soit 29 910,00 € TTC. Travaux réalisés entre le 20 juillet et le 6 septembre 2019.</i>	17 juillet 2019

2019.34	<p>Vente en ligne de billets de spectacles - Approbation d'un contrat de service PAYZEN-LYRA NETWORK par intégrateur AWOO PARTNER TALENT</p> <p><i>Société LYRA NETWORK de Labège (31670), service de transmission des données monétiques contrat à compter du 22 juillet 2019. Offre Payzen PREMIUM, abonnement mensuel de 14,90 € HT/mois pour un nombre 300 transactions mensuelles maximum.</i></p>	19 juillet 2019
2019.35	<p>Vente en ligne de billets de spectacles - Approbation d'un contrat d'abonnement a la solution AWOO et services associés</p> <p><i>Société Partner Talent de Lille - mise à disposition en full web de la solution AwoO (modules de caisse, e-marketing, groupe et devis, pré-comptabilité avancé) et les services associés pour la vente en ligne de billets de spectacles.</i></p>	19 juillet 2019
2019.36	<p>Réfection des toitures de la maison Farjas et l'église du Bourg</p> <p>Approbation des marchés à passer avec les sociétés :</p> <p><i>Lot n°1 "réfection de la couverture de la maison Farjas" société LESPINASSE TOITURES de Saint Hilaire sous Charlieu (42), pour un montant de 24 442,10 € HT soit 29 330, 52 € TTC ;</i></p> <p><i>Lot n°2 "installation photovoltaïque maison Farjas" société DNE de Riorges (42), pour un montant de 17 781, 29 € HT soit 21 337,55 € TTC ;</i></p> <p><i>Lot n°3 "réfection de la couverture de l'église du Bourg" société JC MONTEIL de Briennon (42), pour un montant de 14 575,74 € HT soit 17 490, 89 € TTC. Travaux prévus les semaines 40 et 41 pour le lot n°3 et 42 à 45 pour les lots n°1 et 2.</i></p>	22 juillet 2019
2019.37	<p>Remplacement de la chaudière de la tribune foot</p> <p>Approbation du marché à passer avec la société DESBENOIT</p> <p><i>De Le Coteau (42), pour un montant de 16 956.46 € HT soit 20 347,75 € TTC.</i></p>	23 août 2019
2019.38	<p>Régie d'avances et de recettes "spectacles"</p> <p>Acte constitutif – Modification</p> <p><i>Acquisition d'un nouveau logiciel de billetterie pour les Mardi(s) du Grand Marais - Modification en conséquence de l'article 4, ligne 3 et de l'article 6, ligne 4 de la décision municipale n°2018.35 du 6 juillet 2018.</i></p>	28 août 2019

.../...

2019.39	Sinistre du 30 juillet 2019 (lampadaire rue Michel Rondet) – Acceptation de l'indemnité d'assurance <i>Indemnité de 2 937,60 € versée par MACIF, en règlement du sinistre. Chèque encaissé sur le budget général, article 7478 "participations d'autres organismes".</i>	29 août 2019
2019.40	Sinistre de construction déclaré en janvier 2019 assurance dommages ouvrage du dojo - Acceptation de l'indemnité d'assurance <i>Indemnité de 8 909,38 € versée par ACS Solutions SAS, correspondant au montant de la quittance subrogative régularisée. Chèque encaissé sur le budget général, article 7478 "participations d'autres organismes".</i>	9 septembre 2019
2019.41 et 42	Droits d'accès multi-utilisateurs Insito et Inviso de Finance Active – Approbation des contrats <i>Accompagnement de la ville en matière de gestion financière. Montants respectifs pour les droits d'accès 3 672,02 € TTC et 4 581,36 € TTC. Contrats souscrit pour une durée de 3 ans.</i>	16 septembre 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 2 octobre 2019

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN